

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 654)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS93

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« domaines d'activités et de »

le mot :

« missions et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vient mettre le terme « missions » à la place du terme « domaine » en cohérence avec l'objet du présent article.